

Nos commerçants

méritent plus d'attention

Nous avons de la chance. Champagne sur Seine est une ville où l'on trouve encore des «petits» commerces et même des surfaces commerciales plus importantes.

Certaines villes ont choisi de faire savoir à ceux qui transitent par elles, que des commerces sont à leur disposition, en apposant aux

entrées de ville des panneaux où sont recensés tous les commerces de la commune (un peu comme dans les grandes zones commerciales). Ainsi, le touriste ou tout simplement l'employé(e) sur le chemin de son domicile pourrait aisément trouver à réaliser ses achats pourquoi pas à Champagne ou bien encore s'y restaurer,...

Christine WATY
Maire-Adjoint

Une de nos lectrices nous a demandé de publier ces quelques lignes :
«*Lors de la campagne électorale, les élus de l'actuelle majorité ont promis la mise en place d'un service de minibus destiné au transport des personnes âgées. Celles-ci attendent toujours avec impatience, l'arrivée de ce véhicule qui leur simplifierait bien la vie.* »

De la même manière, au fil du temps, dans notre ville, les trottoirs se sont dégradés. Aujourd'hui, on ne conçoit plus la ville sans la vie locale, donc sans des trottoirs méritant ce nom, d'une largeur suffisante et libres d'obstacle. Une réflexion globale sur les besoins en voirie s'impose afin de définir des priorités dans les aménagements à mener.

Je soutiens l'action de **LA PASSERELLE DE CHAMPAGNE SUR SEINE.**

Je souhaite rejoindre l'association (cotisation : 10 €).

Je souhaite être contacté par un membre du Bureau de l'association.

Nom

Adresse :

Téléphone :

A découper ou à recopier sur papier libre.

LA PASSERELLE DE CHAMPAGNE SUR SEINE,

est une publication de l'association Loi 1901 du même nom (Journal Officiel du 24.11.01) à caractère informatif s'adressant aux habitants de Champagne sur Seine. Elle est ouverte à toutes celles et ceux qui souhaitent s'exprimer en toute transparence à Champagne sur Seine.

Le coût des arbres

En se promenant sur les hauteurs de Champagne, on peut découvrir des arbres bizarrement colorés. Sont-ils atteints d'une maladie rare ou sont-ils la cible d'amateurs

armés jusqu'aux dents de balles de peinture ? Plus sérieusement, la municipalité a les moyens de protéger les arbres qui composent notre paysage urbain, en dehors de la forêt de protection. Il faut fixer une valeur en cas de remplacement ou de dégradation volontaire. Le coût d'un arbre est fonction de son espèce, de son essence, de sa rareté, de sa taille, de son âge.

Pour cela, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère afin de :

- fixer le coût d'un arbre du domaine public.

- recenser l'ensemble des arbres remarquables (par leur essence rare, leur taille ou leur âge), sur terrains publics ou privés.

Après recensement, un périmètre autour des arbres doit être inscrit dans le POS (bientôt le PLU) pour assurer une protection efficace. Bien sûr, ce classement ne peut se faire sur domaine privé qu'avec l'accord du propriétaire du terrain où est implanté l'arbre remarquable. Cela éviterait de voir massacrer ce patrimoine commun qui constitue notre environnement quotidien. D'autres communes telle Mulhouse ont délibéré dans ce sens. Il est aisé de s'inspirer de leur exemple pour l'adapter à Champagne.

Christophe SAVARD

Le Comité de rédaction prie les personnes qui n'auraient pas reçu le journal de les excuser. La distribution se faisant par nos soins, nous ne prétendons pas pouvoir être exhaustifs. Toutefois, vous pouvez nous demander une copie des anciens numéros.

Jeunes et Retraités.

A part un rideau de scène qui a été détérioré, le spectacle de l'A.P.J.C. organisé avec le Club des Retraités a été une réussite. Je trouve cela très bien d'autant plus que j'avais organisé avec les Jeunes Chanteurs Champenois et ce même Club des Retraités un spectacle pour fêter l'an 2000 et que Mme Waty avait proposé une animation de même nature pour la fête de la musique 2001, animation refusée à l'époque.

Pourtant, le Club des Retraités se plaignait souvent de relations difficiles avec les jeunes de l'A.P.J.C. En cinq ans, il y a eu deux animateurs embauchés et les deux ont été licenciés. Pour le premier, une commission s'est réunie. Mais pour le second, cela a été fait par le Maire-Adjoint chargé de l'A.P.J.C., qui ne faisait plus partie de notre groupe politique, contre l'avis des membres de la commission chargée de l'A.P.J.C. Le licenciement de cette personne a coûté 6.860 € aux contribuables. Si elle avait fait appel aux prud'hommes, je crois que cela aurait coûté beaucoup plus cher. Dernièrement, Monsieur le Maire m'a affirmé qu'avant, les jeunes de l'A.P.J.C. n'avaient pas le droit de faire de spectacles. C'est faux. Souvenez-vous, fin mai 2000, de la semaine d'animation au P.D.R. sur le sida, avec l'A.P.J.C., le collègue Fernand Gregh et les écoles primaires. En moyenne, 400 personnes ont visité chaque jour l'exposition ou assisté aux spectacles. Souvenez-vous de la rencontre avec les Africains de Champagne lors de la Fête de la Musique en 1998.

Il est vrai que quand Monsieur le Maire nous dit qu'« il n'a jamais vu ça à Champagne », je veux bien le croire puisqu'à l'époque il ne s'intéressait pas à ce qui se passait dans notre ville.

D. Bessemoulin

PERMANENCE DES GROUPES D'OPPOSITION

Chaque Jeudi

de 18H00 à 19H00 à

l'ancienne Mairie,

Place des Célestins

Contact:

Christine WATY
Présidente de **LA PASSERELLE DE CHAMPAGNE SUR SEINE**
25 rue de Sens
77430 Champagne sur Seine.
Directeur de la Publication :
Christophe SAVARD